



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 09 Février 2012

Date de la convocation 1 ^{er} Février 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, FONTES : Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN-CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONIIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald,</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M. CAZORLA Alain M.BRUN Olivier à M.COSTE Bernard, M.BAISSE Robert à Mme MIRET Christiane, M.SANMARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.BARDEAU Francis à M.LIEB François, M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian, Mlle VALENTINI Martine à M.VALENTINI Gérald.</p>

Objet : Convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Avenant n°1.

Monsieur LIEB rappelle aux membre du Conseil Communautaire que par délibération en date du 21 Avril 2011, le Conseil Communautaire a approuvé une convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre la préfecture de l'Hérault et la Communauté de Communes du Clermontais, à l'exception des actes budgétaires.

Les services de la sous préfecture indiquent que les documents budgétaires vont pouvoir être également dématérialisés, et ce dès l'exercice budgétaire 2012.

Accuse de réception en préfecture
034-243400355-20120213-2012-02-09-03-DE
Date de télétransmission : 16/02/2012
Date de réception préfecture : 16/02/2012

Afin de pouvoir disposer de ces nouvelles dispositions, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant à la convention initiale afin de télétransmettre les documents budgétaires portant sur l'ensemble des maquettes dématérialisées pour un exercice budgétaire considéré à savoir:

- Budget primitif,
- Budget supplémentaire,
- Décision(s) modificative(s),
- Compte administratif.

Monsieur le Président soumet ce projet d'avenant à la convention au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'avenant à la convention de télétransmission initiale afin de télétransmettre, au contrôle de légalité, les documents budgétaires portant sur l'ensemble des maquettes dématérialisées pour un exercice budgétaire tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.